



ACOTRO

ASSOCIATION OF CANADIAN OCCUPATIONAL  
THERAPY REGULATORY ORGANIZATIONS



ACORE

ASSOCIATION CANADIENNE DES ORGANISMES  
DE RÉGLEMENTATION EN ERGOTHÉRAPIE

## RAPPORT ANNUEL 2024

**Association canadienne des organismes  
de réglementation en ergothérapie**

20, rue Bay, suite 900, C. P. 78  
Toronto, ON, M5J 2N8

T. 1.844.700.5800

T. 416.681.1000

[info@acotro.org](mailto:info@acotro.org)

[www.acotro-acore.org](http://www.acotro-acore.org)

# TABLE DES MATIÈRES

**3 RECONNAISSANCE TERRITORIALE**

---

**4 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE**

---

**5 QUI NOUS SOMMES**

---

**6 HISTORIQUE, VISION, MISSION, VALEURS**

---

**7 GOUVERNANCE, MEMBRES DE L'ACORE 2024,  
PERSONNEL ET CONTRACTUELS**

---

**8 ACTIVITÉS EN 2024 :**

- 9** • Initiatives du plan stratégique  
• Gouvernance  
• Uniformité du cadre de réintégration  
• Surveillance de l'examen national
- 10** • Présentations
- 11** • Mobilité de la main-d'œuvre  
• Protocole d'entente sur la pratique à distance interjuridictionnelle  
• Révision de la gouvernance de l'agrément  
• Code de déontologie  
• Compétence, qualité et pratique
- 12** • SEES : Système d'évaluation de l'équivalence substantielle
- 16** • Vérité et réconciliation  
• Occupational Therapy Canada  
• Institut canadien d'information sur la santé  
• Équité et responsabilité sociale
- 

**18 CONTACTS**

# RECONNAISSANCE TERRITORIALE

L'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE) reconnaît respectueusement que son personnel, ses membres provinciaux et son conseil d'administration vivent, travaillent et se divertissent sur les terres ancestrales de nombreux peuples autochtones.

Le bureau de l'ACORE, situé dans ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de Toronto, est établi sur le territoire traditionnel de nombreuses nations autochtones, notamment les Mississaugas de Credit, les Anishnabeg, les Chippewa, les Haudenosaunee, et les Wendats. Ce territoire est aujourd'hui le lieu de résidence de nombreux représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Toronto est visée par le Traité no 13 signé avec les Mississaugas de Credit, et par les Traités Williams signés avec plusieurs Premières Nations Mississaugas et Chippewas.

L'ACORE reconnaît et honore les Premières Nations, les Inuits et les Métis comme les gardiens traditionnels des terres, et nous nous rappelons qu'il nous incombe de rendre compte de nos actions pour établir des relations plus équitables, plus inclusives et plus respectueuses avec tous ceux qui vivent ici. C'est avec humilité que nous réfléchissons à la terre sur laquelle nous pouvons continuer à nous réunir et à nous rencontrer, et que nous l'apprécions.



# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



**Alors que nous dressons** le bilan d'une nouvelle année de progrès, je pense au rôle essentiel que nous assumons dans la protection de la confiance du public et dans la garantie des normes de service les plus élevées dans l'exercice de l'ergothérapie. L'engagement

envers la protection du public est au cœur de notre travail en tant qu'organismes de réglementation, et notre collaboration de longue durée nous aide à respecter notre devoir envers le public et les autres personnes que nous servons.

En 2024, nous avons bouclé avec succès notre plan stratégique et, animés d'une vision renouvelée, nous avons commencé à formuler un plan pour les années à venir, soit de 2025 à la fin de 2027. Cette nouvelle phase souligne notre volonté à faire progresser la protection du public en renforçant la collaboration entre les organismes de réglementation et en perfectionnant sans cesse les normes et les systèmes que nous instaurons pour veiller au bien-être des Canadiens.

Les progrès considérables que nous avons réalisés à titre de groupe solidaire d'organismes de réglementation nous remplissent de fierté. Notre travail sur les compétences nationales et notre surveillance de l'examen national garantissent que seuls les praticiens qualifiés et compétents se voient accorder le privilège d'exercer. Grâce à ces efforts, nous continuons à mettre en place des systèmes réglementaires solides, transparents et qui s'inscrivent pleinement dans le cadre de notre mandat de protection du public.

Cette année, nous avons également apporté une contribution précieuse à l'amélioration de la gouvernance de l'agrément des programmes universitaires d'ergothérapie. Notre participation à ces efforts permet de faire en sorte que les futurs praticiens soient bien préparés à répondre aux normes élevées que l'on attend d'eux, ce qui a une incidence directe sur la sécurité et la qualité des soins prodigués au public.

Outre nos responsabilités en matière de réglementation, nous avons poursuivi des discussions importantes sur les ressources humaines en santé et d'autres sujets clés avec des groupes de dirigeants dans l'ensemble du secteur de l'ergothérapie. En abordant ces discussions sous l'angle de la réglementation, nous réaffirmons l'importance de maintenir la sécurité publique et de la qualité des soins

dans tous les aspects du développement de la profession.

Notre partenariat avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) en vue d'inclure des données sociodémographiques dans nos efforts de collectes de données nationales représente une nouvelle étape vers une meilleure compréhension de la façon dont notre profession reflète la diversité de la population qu'elle sert. En tant qu'organismes de réglementation, cela nous permet de pouvoir répondre aux besoins changeants de la société canadienne et continuer à protéger le public grâce à une prise de décision fondée sur des données probantes.

Nous avons également collaboré à la mise en place d'une procédure équitable et cohérente pour les ergothérapeutes qui reprennent leurs fonctions après une absence. La démarche veille à ce que ces praticiens détiennent les compétences nécessaires pour prodiguer au public des soins sûrs, ce qui réaffirme notre engagement en faveur de la sécurité publique à chaque étape de notre profession en tant que praticien.

En outre, nous avons réalisé d'importants progrès pour que la réglementation reste souple et adaptée à l'évolution de la pratique de l'ergothérapie. Nos efforts pour faciliter l'inscription des ergothérapeutes qui fournissent des services à distance dans plusieurs provinces témoignent de notre compréhension du besoin de soutenir le caractère changeant de la prestation des soins de santé, tout en continuant à donner la priorité à la protection du public. Bien que les règlements provinciaux puissent varier, nous avons pris des mesures positives pour garantir la protection du public lorsque les ergothérapeutes travaillent à travers les frontières canadiennes.

Dans l'optique de 2025 et au-delà, je suis confiante que nos efforts viendront solidifier le rôle de la réglementation dans la protection du public, en assurant par la même la sécurité, la compétence et le professionnalisme des ergothérapeutes partout au pays. Notre rôle en tant qu'organismes de réglementation est essentiel pour préserver l'intégrité de la profession et la confiance du public que nous desservons.

Je vous remercie de votre dévouement constant à la protection du public et de votre soutien continu à notre mission commune.

**Elinor Larney**  
**PRÉSIDENTE, ACORE**  
**Registraire et directrice générale,**  
**Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario**

# QUI NOUS SOMMES

L'ACORE est l'organisation nationale qui représente les organismes de réglementation provinciaux en ergothérapie au Canada. Nous travaillons ensemble pour assurer une réglementation de la profession cohérente et de haute qualité d'un océan à l'autre.

**Les dix membres provinciaux de l'ACORE** réglementent la pratique de l'ergothérapie dans leurs provinces respectives. Ensemble, nous protégeons l'intérêt du public et offrons des conseils aux ergothérapeutes qui souhaitent des renseignements sur la façon de s'inscrire au Canada.

Par l'entremise de l'ACORE, les organismes de réglementation collaborent pour promouvoir des pratiques efficaces en matière de réglementation, accroître la responsabilisation envers le public et harmoniser les approches entre les provinces. Cet effort commun fortifie notre capacité à réagir à l'évolution des pratiques et des exigences réglementaires dans le domaine de l'ergothérapie.

Nos priorités sont les suivantes :

- Promouvoir l'excellence en matière de réglementation en ergothérapie
- Élaborer et promouvoir une stratégie nationale pour l'uniformité de la réglementation

- Appuyer la mobilité interprovinciale et internationale des ergothérapeutes
- Favoriser le réseautage et les initiatives de partage d'information à l'échelle nationale et internationale

Ces efforts contribuent à moderniser les processus et à encourager des changements positifs dans le cadre de la réglementation.

L'ACORE gère également le processus d'évaluation des ergothérapeutes formés à l'étranger (EFE) qui détermine la mesure dans laquelle leurs études et leurs compétences sont substantiellement équivalentes à celles des ergothérapeutes formés au Canada.

Chaque organisme de réglementation provincial nomme un représentant qui siège au conseil d'administration de l'ACORE, ce qui permet à chaque province de contribuer aux discussions et aux décisions nationales en matière de réglementation (voir Illustration 1).

## ILLUSTRATION 1 : Organismes membres de l'ACORE

- College of Health and Care Professionals of British Columbia
- Alberta College of Occupational Therapists
- Saskatchewan College of Occupational Therapists
- College of Occupational Therapists of Manitoba
- Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario
- Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick
- College of Occupational Therapists of Nova Scotia
- Prince Edward Island College of Occupational Therapists
- Newfoundland and Labrador Occupational Therapy Board



## HISTORIQUE

L'ACORE a été fondée en 1989 et incorporée en 2011.

## VISION

Meneur incontournable de l'encadrement de l'exercice de la profession d'ergothérapie.

## MISSION

Nous travaillons ensemble de façon proactive pour la protection du public en faisant progresser la réglementation efficace des ergothérapeutes au Canada.



# VALEURS

L'ACORE adhère aux valeurs suivantes :

- **RESPECT MUTUEL :**  
Nous reconnaissons tous les membres comme des partenaires égaux et nous valorisons les divers points de vue et contributions de chacun.
- **MENTORAT ET SOUTIEN :**  
Nous croyons que le partage d'idées et d'expertise, la consultation réciproque et l'orientation des nouveaux dirigeants facilitent le développement du leadership et le renforcement des capacités.
- **CONFIANCE :**  
Nous respectons la confidentialité. Nos décisions sont prises par consensus et les membres parlent d'une seule voix en public.
- **EXCELLENCE :**  
Nous utilisons les meilleures pratiques et un processus de prise de décisions fondé sur les données probantes pour soutenir un leadership efficace et une amélioration continue.
- **COLLABORATION :**  
Nous avons accès à la sagesse collective en travaillant en partenariat les uns avec les autres et avec les parties prenantes. Nous établissons des relations positives et des environnements tolérants qui facilitent la communication et l'atteinte des objectifs.
- **ENGAGEMENT :**  
Nous consacrons du temps et de l'énergie à l'atteinte des objectifs de l'ACORE. Lorsque les membres ne peuvent pas tenir leurs obligations, nous communiquons et nous nous entraïdons.
- **RESPONSABILISATION :**  
Nous sommes responsables les uns envers les autres, envers les conseils d'administration et les membres, et envers le public, de l'établissement et de l'atteinte d'objectifs et d'activités réalistes ainsi que de la transparence de notre fonctionnement.

# GOUVERNANCE

Tous les organismes de réglementation en ergothérapie au Canada sont membres de l'ACORE et participent à ses initiatives. La gouvernance est assurée par un conseil d'administration composé de registraires ou de représentants de chacun des dix organismes de réglementation provinciaux.

## MEMBRES DE L'ACORE 2024

**PRÉSIDENTE : Elinor Larney**

Registraire et directrice générale,  
Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

**VICE-PRÉSIDENTE : Kim Doyle**

Directrice générale, Newfoundland and Labrador  
Occupational Therapy Board

**TRÉSORIER : Kevin Wong**

Directeur général et registraire, College  
of Occupational Therapists of Nova Scotia

**Marianne Baird**

Directrice générale et registraire, Alberta College  
of Occupational Therapists

**Nicole Charpentier (jusqu'au 28 juin)**

Registraire, Ordre des ergothérapeutes du Québec

**Yannick Chartrand (après le 28 juin)**

Secrétaire général et directeur général adjoint, Ordre des  
ergothérapeutes du Québec

**Sherry Just**

Directrice générale et registraire, Saskatchewan College  
of Occupational Therapists

**Natalie MacKenzie**

Registraire, Association des ergothérapeutes  
du Nouveau-Brunswick

**Colleen MacPherson**

Registraire, Prince Edward Island College  
of Occupational Therapists

**Michelle Martin-Strong**

Directrice générale, College of Occupational  
Therapists of Manitoba

**Carin Plischke (jusqu'au 27 juin)**

Registraire, College of Occupational Therapists of British  
Columbia

**Dianne Millette (après le 27 juin)**

Registraire et directrice générale, College of Health and Care  
Professionals of British Columbia

Le 28 juin 2024, le College of Occupational Therapists  
of British Columbia se fusionne avec six autres collèges  
pour former le College of Health and Care Professionals of  
British Columbia.

Il n'existe aucun organisme de réglementation de  
l'ergothérapie au Yukon, au Nunavut et dans les  
Territoires du Nord-Ouest. Les ergothérapeutes de ces  
régions peuvent s'inscrire auprès d'un organisme de  
réglementation dans d'autres provinces.

## PERSONNEL ET AGENTS CONTRACTUELS

**Susan Domanski, GESTIONNAIRE DU SEES**

**Vanilda Ferreira, ASSOCIÉE ET COORDONNATRICE DU SEES**

**Arianne De Guzman, ASSOCIÉE DU SEES**

**Rio Fe Umali, ASSOCIÉE DU SEES**

**Suzanne Cunningham, SOUTIEN ADMINISTRATIF DU SEES**

# ACTIVITÉS EN 2024

Les membres de l'ACORE ont collaboré pour relever une série de défis touchant la réglementation de l'ergothérapie dans tout le pays. L'ACORE s'est également engagée avec divers partenaires externes pour atteindre des objectifs communs et mener à bien des initiatives conjointes.

## ACTIVITÉS EN 2024

### Initiatives du plan stratégique

Les membres de l'ACORE ont participé activement aux discussions et aux initiatives visant à améliorer l'uniformité des pratiques réglementaires en ergothérapie partout au Canada. Les principaux points d'intérêt ont porté sur la

résolution des problèmes liés à la pratique à distance entre les juridictions, la poursuite de l'élaboration d'un cadre de réintégration, et la participation aux efforts de la vérité et de la réconciliation.

### Gouvernance

Au cours de la dernière année, le comité de gouvernance a actualisé plusieurs politiques conformément à notre cycle d'actualisation triennal, de même que le code de conduite, les règlements et le manuel de l'employé. Le comité a également ajouté des procédures pour le registre des risques et pour la traduction en français afin d'améliorer

l'efficacité organisationnelle.

Les ententes de services actualisées du Système d'évaluation de l'équivalence substantielle (SEES) ont été envoyées à chaque organisme de réglementation provincial pour leur signature.

### Uniformité du cadre de réintégration

La réintégration désigne le processus d'évaluation de la compétence d'une personne à reprendre la pratique après une absence. Conscients de la nécessité d'une plus grande harmonisation, les membres de l'ACORE ont entrepris un examen des programmes de réintégration existants et se sont engagés à élaborer un cadre uniforme. Le cadre vise à harmoniser les exigences en matière de réintégration

et à aligner les éléments clés sur d'autres initiatives de réglementation de l'ACORE. Il proposera une procédure simple pour les demandeurs et une évaluation visant à déterminer s'ils sont prêts à reprendre la pratique. Après avoir été mis à l'essai et finalisé, le cadre pourra être mis en œuvre par tous les membres de l'ACORE.

### Surveillance de l'examen national

L'une des principales fonctions de la réglementation est d'établir et de maintenir les normes d'accès à la profession, notamment l'approbation d'un examen qui évalue les compétences à l'entrée dans la profession. L'Examen national d'attestation en ergothérapie (ENAE), administré par l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE), est l'examen approuvé et une exigence pour l'inscription dans 9 des 10 provinces canadiennes.

Le comité de surveillance de l'examen a été créé en 2017 pour superviser le processus d'examen. Son rôle est l'étude et la recommandation des politiques associées à l'administration de l'ENAE. Le comité fournit des conseils au comité de l'examen d'attestation, qui est chargé de tous les aspects de l'élaboration de l'examen, de sa prestation et de sa validation, ainsi que du matériel d'étude connexe.

Le comité de surveillance de l'examen est formé du registraire (directeur général ou premier dirigeant) de chaque organisme de réglementation provincial et du président du comité de l'examen d'attestation ou de sa personne désignée. Les membres sans droit de vote sont une personne nommée par le conseil d'administration de l'ACE, un autre membre du comité de l'examen d'attestation, et le chef de la direction de l'ACE ou son délégué (par exemple, le directeur des normes). Un représentant de l'un des organismes de réglementation provinciaux (membre de l'ACORE) préside le comité. De plus, un représentant de l'ACORE assiste aux réunions d'affaires du comité de l'examen d'attestation afin de s'assurer que les perspectives réglementaires sont prises en compte dans les décisions administratives clés.

Suite à la page 10

## ACTIVITÉS EN 2024 (SUITE)

Le comité de surveillance de l'examen s'est réuni cinq fois par téléconférence en 2024 pour s'acquitter de ses responsabilités. Cette même année, les ententes sur l'administration de l'examen entre les organismes de réglementation et l'ACE ont été mise à jour et signées. L'ENAE continue d'être offert selon une approche hybride en offrant aux demandeurs l'option de passer l'examen dans les centres d'examen en personne ou par surveillance à distance en direct. L'ENAE a été offert trois fois en 2024.

Un nouveau plan directeur, qui structure le contenu de l'examen au *Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada (2021)*, a été élaboré par le

groupe de travail sur le plan directeur de l'examen. Les travaux ont également progressé en ce qui concerne l'élaboration de questions d'examen supplémentaires qui reflètent la mise à jour des compétences. Le nouveau plan directeur sera mis en œuvre lors de l'ENAE qui sera offert en septembre 2026. Pour accompagner cette mise à jour, une version révisée du manuel de ressources de l'ENAE a été créée pour les demandeurs qui passeront l'examen à partir de cette date.

Les organismes de réglementation reçoivent chaque année un rapport d'examen complet qui les aide à s'acquitter de leurs obligations réglementaires liées au recours à des tiers, tel que l'ACE.



### Présentations et séances de travail

#### 22 FÉVRIER

Lynn McNeely et Katie Burt de l'ICIS ont présenté le nouvel ensemble de données, qui comprend également la collecte de données fondées sur la race, au Conseil d'administration de l'ACORE.

#### 17 AVRIL

Marissa McIntyre, de Len Pierre Consulting, a dispensé une formation sur la sécurité culturelle et l'humilité culturelle à l'endroit des autochtones dans le cadre d'un webinaire accessible à tous les organismes de réglementation provinciaux en ergothérapie et à leur personnel.

#### 29 AVRIL

Eva Habib, de Len Pierre Consulting, a travaillé avec le conseil d'administration pendant une séance de deux heures afin de l'aider à discuter des engagements réglementaires et de la planification stratégique dans le cadre du thème « Vérité et réconciliation ».

#### 2 MAI

Les membres de l'ACORE ont fait une présentation lors du Congrès de l'ACE sur la façon dont les plaintes concernant les personnes inscrites peuvent servir de catalyseurs puissants pour des changements positifs dans la réglementation et dans l'ensemble de la profession de l'ergothérapie. Ils ont également partagé les tendances des données relatives aux plaintes

et la mise en correspondance des données avec le *Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada*, ainsi que des exemples de la façon dont ces informations peuvent être utilisées par les organismes de réglementation et d'autres organisations pour apporter des améliorations en vue d'accroître la sécurité publique.

#### 18 ET 20 SEPTEMBRE

Glennie Mercer de Glennie Mercer & Associates a animé des séances de planification stratégique avec le conseil d'administration de l'ACORE pour l'aider à créer un nouveau plan stratégique pour 2025. Le slogan, la vision, la mission et les valeurs de l'ACORE ont été examinés et des révisions ont été discutées.

#### 27 NOVEMBRE

La présidente de l'ACORE, Elinor Larney, a fait une présentation virtuelle offrant un aperçu des initiatives et activités actuelles de l'association aux présidents des organismes de réglementation provinciaux.

#### 18 DÉCEMBRE

Les membres du conseil d'administration, le personnel et les comités d'inscription de chaque organisme membre de l'ACORE ont obtenu les plus récents changements et informations liés au programme SEES lors de la présentation annuelle du SEES.

## ACTIVITÉS EN 2024 (SUITE)

### Mobilité de la main-d'œuvre

Les membres provinciaux de l'ACORE ont conclu l'Entente sur les mesures de soutien à la mobilité de la main-d'œuvre afin de respecter les exigences de l'Accord de libre-échange du Canada. Cette entente décrit les conditions dans lesquelles un ergothérapeute autorisé à exercer dans une province peut obtenir un permis d'exercice dans une autre

province. En 2024, l'entente a été mise à jour et signée à nouveau par tous les organismes de réglementation provinciaux. En outre, les modèles de formulaires à l'intention des organismes de réglementation provinciaux en ergothérapie pour mettre en œuvre la mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre de l'entente ont été révisés.

### Protocole d'entente sur la pratique à distance interjuridictionnelle

En 2024, l'ACORE a fait progresser ses travaux sur la pratique à distance interjuridictionnelle en poursuivant le dialogue et la collaboration. Le *Protocole d'entente sur la pratique à distance interjuridictionnelle de l'ergothérapie* est maintenant finalisé et signé par les membres de l'ACORE. Ce protocole d'entente décrit les questions de réglementation et les mesures à prendre lorsque des clients situés dans une province reçoivent des services à distance

d'un ergothérapeute autorisé à exercer dans une autre province. Compte tenu des exigences réglementaires et des différences entre les réglementations relatives aux activités à haut risque au Canada, telles que les actes autorisés ou les activités restreintes, le protocole d'entente énonce ces différences clés et décrit les obligations réglementaires importantes afin d'assurer la clarté et la conformité de la prestation des services entre les provinces.

### Révision de la gouvernance de l'agrément

En 2024, l'ACORE a poursuivi sa participation aux travaux du comité directeur sur la gouvernance de l'agrément de l'ergothérapie. Le comité, composé de représentants de l'ACE et de l'Association canadienne des programmes

universitaires en ergothérapie, a collaboré à l'élaboration de recommandations pour le futur modèle de gouvernance de l'agrément des programmes d'accès à la pratique en ergothérapie au Canada.

### Code de déontologie

En 2024, les membres de l'ACORE ont collaboré à l'élaboration d'un modèle de code de déontologie. Cette initiative a été lancée pour offrir un document de base pouvant être personnalisé par les organismes de réglementation provinciaux en ergothérapie en fonction de leurs contextes réglementaires spécifiques et adopté au besoin. Le modèle vise à promouvoir une plus grande

uniformité des normes éthiques entre les provinces et les territoires, tout en offrant une certaine souplesse pour tenir compte des considérations régionales. Une fois finalisé, le code de déontologie sera mis à la disposition de tous les organismes de réglementation provinciaux qui pourront alors le perfectionner et le mettre en œuvre.

### Compétence, qualité et pratique

En 2024, les membres de l'ACORE ont poursuivi leur collaboration par le biais du groupe de travail sur les compétences, la qualité et la pratique, une plateforme d'échange de ressources, de points de vue et de stratégies visant à améliorer les programmes de compétence continue et d'assurance de la qualité dans les provinces.

Cette collaboration reflète un engagement commun en faveur de l'apprentissage mutuel et de l'avancement des efforts visant à actualiser et à moderniser les pratiques réglementaires, en les alignant sur le *Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada* et les meilleures pratiques émergentes.

## ACTIVITÉS EN 2024 (SUITE)

### SEES : Système d'évaluation de l'équivalence substantielle

Le SEES est la première étape du processus d'évaluation pour tous les EFE qui souhaitent s'inscrire dans une province canadienne autre que le Québec.<sup>1</sup> Géré par l'ACORE et utilisé par 9 des 10 organismes de réglementation provinciaux, le SEES évalue si un demandeur satisfait aux exigences de l'équivalence substantielle et, à ce titre, est admissible à présenter une demande dans la province de son choix.

Le SEES évalue la mesure dans laquelle les études et les compétences d'un EFE sont comparables à celles d'un ergothérapeute formé au Canada. Le programme comprend à la fois la reconnaissance des qualifications et la vérification des compétences par le biais des instruments suivants :

- Évaluation des diplômes
- Évaluation de la compétence linguistique
- Évaluation des titres de compétence associés à la profession
- Évaluation des connaissances sur la jurisprudence
- Évaluation de la compétence (EC)

Le SEES est financé par les frais des demandeurs et est sous la supervision du comité de surveillance du SEES, qui relève directement du conseil d'administration de l'ACORE. Le comité continue de surveiller les tendances relatives aux demandeurs observées depuis le début de la pandémie de COVID-19 en 2020 et maintiendra cette attention jusqu'en 2025.

#### FAITS SAILLANTS DU PROGRAMME POUR 2024

##### Évaluation de la compétence (EC) à distance

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence importante sur les opérations du SEES. La prestation de l'EC en personne, le seul élément d'évaluation en personne, a été suspendu en mars 2020. Un modèle de prestation à distance a été lancé le 16 novembre 2020, et cette approche est désormais permanente. Cette transition a permis aux demandeurs de compléter l'ensemble du programme SEES depuis n'importe où dans le monde, éliminant ainsi les obstacles tels que les frais de déplacements et l'obtention d'un visa. En 2024, environ 50 pour cent des demandeurs résidaient hors du Canada alors qu'ils poursuivaient le programme.

##### Formation Critical Thinking, Clinical Reasoning and Application in Canadian Occupational Therapy

En juin 2022, lorsque l'Université McMaster a mis fin à son programme de préparation à la pratique de l'ergothérapie, l'ACORE s'est associée au département d'ergothérapie de l'Université de l'Alberta pour élaborer un cours visant à combler les lacunes. Ce cours, intitulé *Critical Thinking, Clinical Reasoning and Application in Canadian Occupational Therapy*, a été offert deux fois en 2024, soit au printemps (de mars à mai) et à l'automne (de septembre à décembre) et a accueilli 35 EFE. Une entente d'administration de cours est en place pour que l'Université de l'Alberta offre le programme deux à trois fois par an. Les commentaires des participants ont toujours été positifs.

##### Mise à jour annuelle du SEES pour les organismes canadiens de réglementation en ergothérapie

Le webinaire de mise à jour annuelle du SEES a eu lieu le 18 décembre 2024 afin de fournir aux organismes de réglementation provinciaux en ergothérapie, à leurs comités d'inscription et à leur personnel, les informations les plus récentes sur le programme. La session a mis en évidence les tendances, y compris la croissance du nombre de demandeurs SEES au fil du temps, et décrit la stratégie de suivi visant à surveiller les répercussions liées à cette augmentation.

##### STATISTIQUES SUR LES DEMANDEURS POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

En 2024, le SEES a reçu 177 demandes d'EFE, contre 165 en 2023, dépassant à la fois les attentes trimestrielles et les prévisions annuelles de 160 demandes. Le programme a continué d'observer une augmentation de la part des demandeurs provenant de pays où les étudiants canadiens poursuivent souvent leurs études à l'étranger, tels que l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, ainsi qu'une augmentation continue du nombre de demandeurs en provenance de l'Inde. L'illustration 2 indique les pays dans lesquels ces demandeurs ont complété leur formation en ergothérapie. Après une croissance régulière du nombre de nouveaux demandeurs entre 2021 et 2022, on observe un léger fléchissement en 2023, suivi d'une nouvelle augmentation en 2024 (illustration 3).

Suite à la page 13

<sup>1</sup> En tant que membre à part entière de l'ACORE, l'organisme de réglementation du Québec, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, a pleinement endossé le SEES et a participé à son développement. Toutefois, le Québec utilise son propre système d'évaluation pour l'évaluation des EFE qui s'inscrivent pour exercer dans cette province, conformément aux règlements et aux compétences spécifiques établis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Les ergothérapeutes ne sont pas réglementés dans les territoires.

## ACTIVITÉS EN 2024 (SUITE)

Depuis l'introduction de la prestation à distance de l'EC le 16 novembre 2020, les délais d'achèvement du SEES ont continué à s'améliorer. En 2024, 106 EFE ont terminé le processus du SEES, soit une légère baisse par rapport aux 107 de 2023.

En 2024, la plupart des demandeurs du SEES ont réussi à obtenir une détermination d'équivalence substantielle, tandis que d'autres ont été orientés vers des formations supplémentaires ou n'ont pas réussi à obtenir leur évaluation de la compétence (EC). L'illustration 4 résume les décisions finales pour les EFE ayant complété le processus SEES.

Un petit nombre de demandeurs, soit environ 2 % (2 personnes), ont échoué à leur première tentative à l'EC et n'ont pas fait de deuxième tentative. Cinq autres demandeurs, représentant 5 % des dossiers complets, ont échoué l'EC deux fois et n'ont pas pu poursuivre le processus SEES.

Pour les demandeurs qui avaient besoin d'une formation complémentaire, 22 personnes (21 % des dossiers complets) ont été orientées vers un programme visant à combler les lacunes à l'Université de l'Alberta. Dix-sept autres demandeurs (16 % des dossiers complets) ont été orientés vers d'autres ressources pour combler leurs lacunes.

Le plus grand groupe de demandeurs, soit 60 personnes (56 % des dossiers complets), ont été jugés substantiellement équivalents. Ces EFE ont démontré que leur formation et leurs compétences correspondaient aux normes canadiennes en matière d'ergothérapie, ce qui leur a permis de présenter une demande d'inscription sans avoir besoin d'une formation supplémentaire.

L'illustration 5 indique la province de pratique envisagée par les demandeurs par rapport au nombre d'EFE que chaque organisme de réglementation a inscrits en tant que demandeurs initiaux en 2024.<sup>2</sup>

“Following Depuis l'introduction de la prestation à distance de l'EC le 16 novembre 2020, les délais d'achèvement du SEES ont continué à s'améliorer. En 2024, 106 EFE ont terminé le processus du SEES, soit une légère baisse par rapport aux 107 de 2023.”

<sup>2</sup> Les EFE inscrits initialement dans chaque province en 2024 peuvent avoir complété le SEES avant 2024. Ils peuvent également s'être initialement inscrits dans plus d'une province. Les EFE qui transfèrent d'une province à une autre dans le cadre de l'Entente sur les mesures de soutien à la mobilité de la main-d'œuvre ne sont pas inclus dans ces chiffres.

## ACTIVITÉS EN 2024 (SUITE)

ILLUSTRATION 2 : Pays de formation en ergothérapie pour les demandeurs qui complètent le SEES en 2024

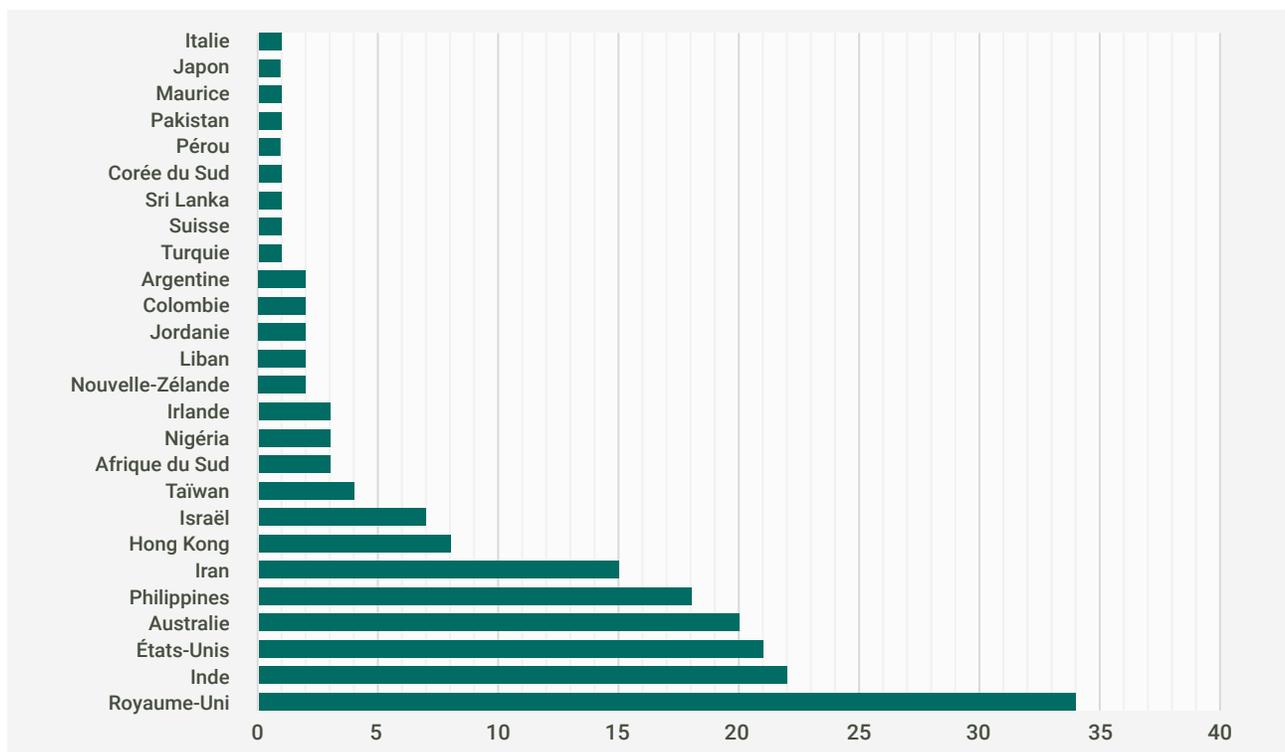
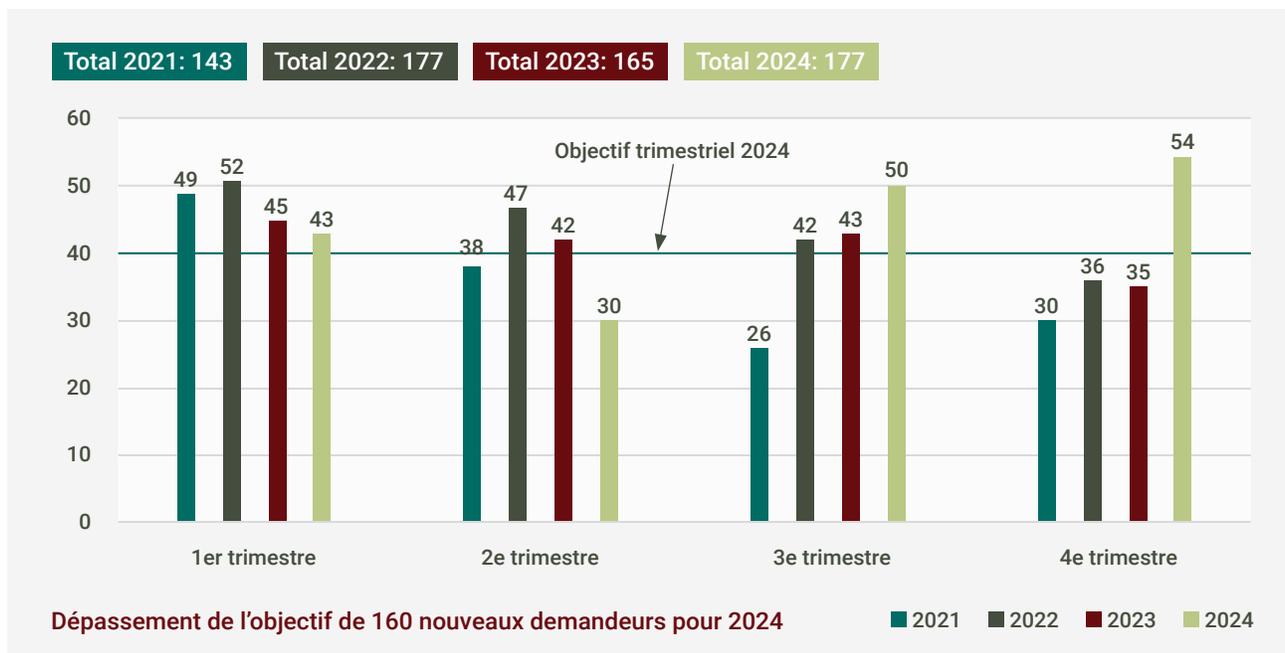


ILLUSTRATION 3 : Nombre de nouveaux demandeurs SEES par trimestre, 2021–2024



## ACTIVITÉS EN 2024 (SUITE)

ILLUSTRATION 4 : Décisions finales pour les demandeurs ayant complété le SEES en 2024

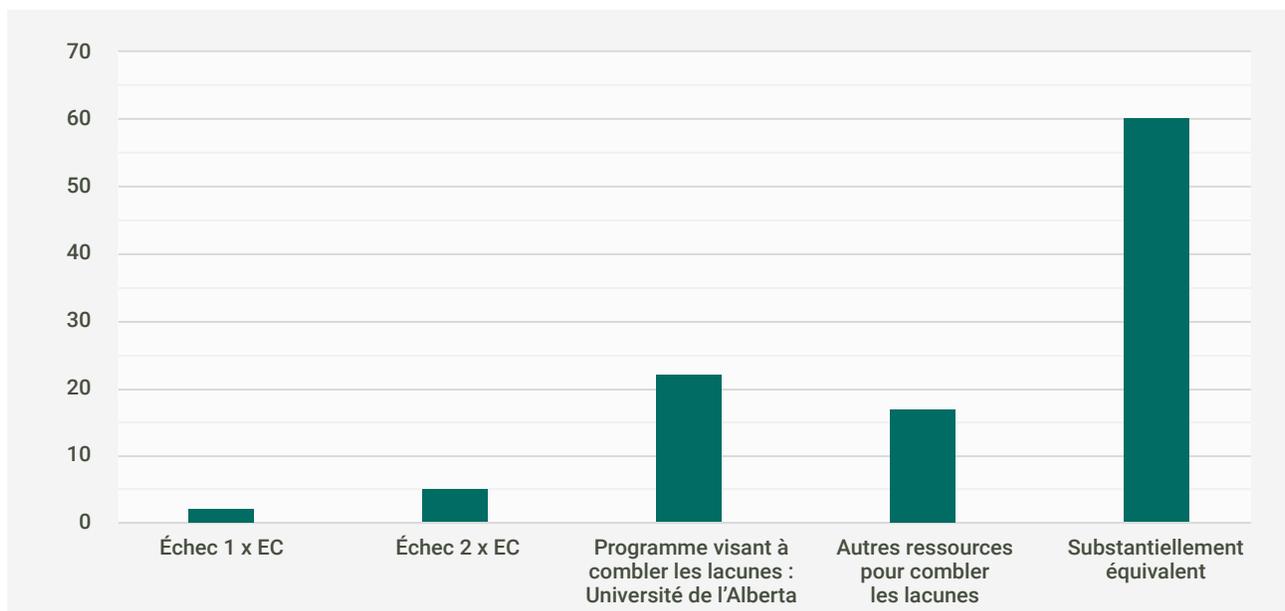
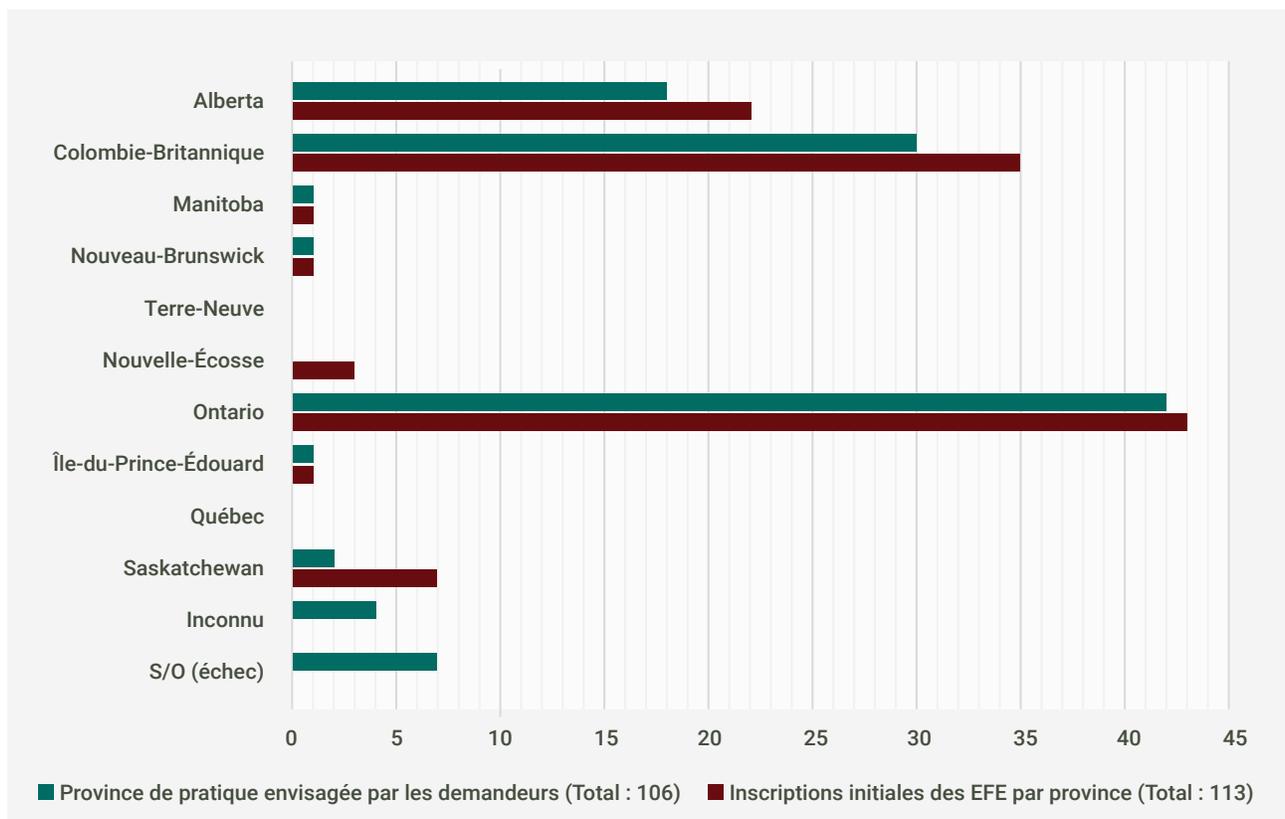


ILLUSTRATION 5 : Province de pratique envisagée par les demandeurs ayant complété le SEES en 2024 par rapport aux inscriptions initiales par province



## ACTIVITÉS EN 2024 (SUITE)

### Vérité et réconciliation

Le suivi des appels à l'action de la *Commission de vérité et de réconciliation du Canada* et des appels à la justice du rapport final de l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, ainsi que le soutien à la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* sont des responsabilités partagées à tous les niveaux de la profession de l'ergothérapie - y compris l'éducation, la recherche, la pratique clinique et la réglementation.

Ces documents de base offrent à la profession l'occasion de mettre en œuvre ses principes et ses valeurs, tels que les droits de la personne, les droits occupationnels, ainsi que les approches socialement transformatrices, de manière significative et pratique.

En 2024, le conseil d'administration de l'ACORE a participé à des discussions de réflexion fondées sur la participation à l'éducation et au dialogue axés sur la sécurité culturelle et l'humilité culturelle à l'endroit des autochtones. Dans le cadre de cet engagement continu, le conseil d'administration a réexaminé la *Déclaration d'engagement de l'ergothérapie envers les peuples autochtones du Canada (2023)*, ainsi que les ressources qui s'y rattachent, pour évaluer les progrès et s'assurer que les initiatives liées à la réconciliation sont stratégiquement alignées et activement mises en œuvre.

L'ACORE demeure résolue à faire progresser la réconciliation en prenant des mesures intentionnelles et réfléchies qui témoignent de la responsabilité individuelle et collective dans le cadre de la réglementation.

### Occupational Therapy Canada

Les membres de l'ACORE ont participé à la journée de réflexion d'OTC qui s'est tenue lors du Congrès de l'ACE le 1er mai, et ont contribué à sa planification. Cette rencontre visait l'exploration de stratégies de collaboration pour aborder les défis liés à la main-d'œuvre en ergothérapie au Canada.

### Institut canadien d'information sur la santé

Les organismes de réglementation provinciaux en ergothérapie fournissent les données sur leurs membres à l'ICIS, tandis que l'ACE soumet les données sur les ergothérapeutes qui travaillent dans les territoires, où il n'existe pas de réglementation professionnelle pour les ergothérapeutes. Ces informations alimentent les bases de données de l'ICIS sur l'ergothérapie et sur la main-d'œuvre du secteur de la santé.

Tout au long de l'année 2024, l'ICIS a tenu plusieurs réunions virtuelles avec des fournisseurs de données, y compris des membres de l'ACORE, afin de soutenir une collaboration continue. L'Institut a également obtenu des fonds pour aider les organismes de réglementation provinciaux à mettre à jour leurs systèmes de base de données afin de s'aligner sur un nouvel ensemble de données normalisées. Ce nouvel ensemble de données est conçu pour améliorer la comparabilité des données sur la main-d'œuvre du secteur de la santé entre les provinces et les professions. Il introduit également la collecte de données fondées sur la race afin de soutenir l'analyse et la planification fondées sur l'équité.

### Équité et responsabilité sociale

L'ACORE a participé à l'élaboration de la prise de position nationale commune avec des organisations d'ergothérapie *Vers l'équité et la justice : Adopter une approche intersectionnelle de la responsabilité sociale en ergothérapie*. La prise de position souligne l'importance de mettre l'équité au premier plan et renforce l'engagement collectif en faveur de la responsabilité sociale dans le cadre d'efforts plus larges visant à faire progresser la justice sociale au sein de la profession.

En 2024, les membres de l'ACORE ont lancé un effort de collaboration pour développer un module d'apprentissage en ligne centré sur la promotion de la diversité et de l'équité et sur la promotion de pratiques culturellement plus sûres en ergothérapie. La publication de ce module est prévue pour 2025.

Nous collaborons de façon proactive à la protection du public en améliorant l'efficacité de la réglementation des ergothérapeutes au Canada.



**Association canadienne des organismes  
de réglementation en ergothérapie**

20, rue Bay, suite 900, C. P. 78

Toronto, ON, M5J 2N8

T. 1.844.700.5800

T. 416.681.1000

[info@acotro.org](mailto:info@acotro.org)

[www.acotro-acore.org](http://www.acotro-acore.org)